

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2018-27**

DATE DE CONVOCATION
27/09/2018

L'an deux mil dix huit,
Le 27 Septembre 2018 à 19 heures.

DATE D’AFFICHAGE
27/09/2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents :

Sophie MEURDESOLF, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA ,
Catherine VANDEKERKHOVE, Alain FIX, Valérie DRANSART, Jean
Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, David NOEL , Michel QUANDALLE,
Guy PETIT, Michel CLABAUT ,

Votants [19]
Exprimés [19]

Excusé(e)s :

Jean DIDIER donne pouvoir à Fabienne PRIMA
Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
Marie Françoise LECAILLE donne pouvoir à Dominique NAVET
Bernard GRARE donne pouvoir à Jean Michel DEGREMONT
Béatrice BOULY donne pouvoir à Valérie DRANSART
Micèle AUGÉ donne pouvoir à Guy PETIT

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

22 OCT. 2018



Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Monsieur Alain FIX est nommé secrétaire de séance

**Objet : CONSTITUTION ET ADHESION D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA
COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU BOULONNAIS POUR LE CONTROLE L’ENTRETIEN ET
LES REPARATIONS DES POINTS D’EAU DE DEFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire expose les communes sont compétentes pour la gestion des points d'eau incendie de leur territoire. La Communauté d'Agglomération assure la gestion des points d'eau incendie situés sur les zones d'activités économiques. L'ensemble représente plus de 1 100 points d'eau (poteaux, bouches, citernes, puisards, prise d'eau en rivière).

Après consultation de l'ensemble des parties concernées, il apparaît un intérêt à mutualiser les prestations de contrôles et d'entretien de l'ensemble de ces équipements.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Commune de LA CAPELLE LES BOULOGNE et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics ayant pour objet le contrôle, l'entretien et les réparations des points d'eau de défense incendie, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

Ainsi la Communauté d'Agglomération du Boulonnais est désignée coordonnateur du groupement.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir approuver le principe de constituer un groupement de commandes pour le contrôle, l'entretien et les réparations des points d'eau de défense incendie et d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal est favorable à l'adhésion au groupement de commande pour le contrôle l'entretien des points d'eau de défense incendie. Toutefois une restriction est émise, l'adhésion ne pourra se faire que si la dépense est inférieure ou égale à une prestation équivalente.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 27 Septembre 2018

Le Maire



Jean Michel DEGREMONT

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

22 OCT. 2018

